

## **La CDF se prononce sur les lignes directrices du Projet fiscal 17 définies par l'organe de pilotage: L'orientation est la bonne**

### **Communiqué de presse**

**Berne, le 2 juin 2017. Un paquet global avec les lignes directrices proposées permet de réduire les coûts et les risques pour les budgets publics et de faciliter la solidarité sociale. Il s'agit d'une base globalement équilibrée pour les travaux à venir dans le cadre de la consultation et au Parlement. Il est impératif de tenir compte du résultat de la votation du 12 février 2017. Le projet fiscal 17 doit réunir une majorité. Cela nécessite une volonté de compromis de tous les acteurs. La CDF salue la volonté d'une mise en œuvre rapide d'un nouveau projet.**

Après le NON à la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises, le 12 février 2017, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) estime que la Suisse doit aller de l'avant et présenter un nouveau plan. Quand elles sauront quelles règles sont appliquées, les entreprises investiront et créeront de l'emploi. La fiabilité est un atout pour la Suisse. Il en va de même pour les cantons, qui doivent connaître leurs marges de manœuvre juridiques et financières.

La suppression des statuts fiscaux cantonaux est inévitable. Elle fait d'ailleurs l'unanimité. Maintenir la compétitivité fiscale est un enjeu de politique financière. Le PF17 devra impérativement garantir lui aussi l'équilibre des comptes entre la Confédération, les cantons et leurs communes. Une attention particulière sera accordée au rendement de l'impôt des entreprises en limitant la concurrence fiscale intercantonale. Il s'agit par ailleurs de faire en sorte que les adaptations du système de péréquation financière prévues dans le projet initial déploient leurs effets en temps utile.

Les lignes directrices préconisées par l'organe de pilotage tiennent compte en principe des exigences formulées par la CDF. Les mesures destinées à favoriser l'attrait de la place économique suisse et les compensations financières préconisées répondent aux attentes majoritaires exprimées par le peuple suisse. Une mesure sociale complète ce dispositif et contribue à son équilibre, ce qui doit permettre un meilleur soutien au paquet global. Le Conseil fédéral est invité de suivre les effets spécifiques de l'évolution internationale sur les cantons et la Suisse lors des travaux à venir.

### **Contact :**

- Charles Juillard, ministre et président CDF, +41 79 722 39 72
- Eva Herzog, conseillère d'État et vice-présidente CDF, +41 79 790 34 79